

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX COMMINGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-GAUDENS (extension de la déchetterie)

Par arrêté n°2023-25, la Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Gaudens (extension de la déchetterie).

A cet effet,

Mme CHERON Evelyne, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

La durée prévue de l'enquête publique est de 33 jours soit du lundi 11 septembre 2023 à 10h00 au vendredi 13 octobre 2023 à 12h00 inclus.

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la Direction de l'aménagement du territoire à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05.61.89.21.42.

L'avis sera publié :

- Par affichage à :
 - La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges
 - La Mairie de Saint-Gaudens
- Sur le site internet de :
 - la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges www.coeurcoteaux-comminges.fr ;
 - La commune de Saint-Gaudens : <https://www.stgo.fr/>
- Sur deux journaux.

Ces publicités seront certifiées par la Mairie de Saint-Gaudens.

Le dossier de projet de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Gaudens établi par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, la note de présentation de l'enquête publique (comprenant le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, les avis écrits des Personnes Publiques Associées, l'avis de la CDPENAF, la décision de dispense d'évaluation environnementale...), seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sous format papier, à la mairie de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sous format dématérialisé, sur le site de :
 - La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges : www.coeurcoteaux-comminges.fr ;
 - La Mairie de Saint-Gaudens : <https://www.stgo.fr/>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté, en s'adressant à la Direction de l'aménagement du territoire à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05 61 89 21 42.

La commissaire enquêtrice recevra à la mairie de Saint-Gaudens aux jours et heures suivants :

- **Vendredi 15 septembre 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 28 septembre 2023 de 08h30 à 12h00**
- **Mercredi 11 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête publique et uniquement, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse postale suivante : Mairie de Saint-Gaudens – Rue de Goumetx – 31800 SAINT-GAUDENS ;
- Par courriel adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse e-mail suivante : contact@la5c.fr

La réception des courriers ou courriels doivent avoir lieu durant la durée de l'enquête publique : du lundi 11 septembre 2023 à 10h00 au vendredi 13 octobre 2023 à 12h00 inclus. La date et heure de réception de la Mairie pour le courrier et/ou la notification de la date et heure d'arrivée sur le courriel sur le site internet font foi.

L'ensemble des observations et propositions sera inséré dans le registre d'enquête publique.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur :

- Sous format papier,
 - À la mairie de Saint-Gaudens
 - Au siège de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le site internet de :
 - La communauté de communes : www.coeurcoteaux-comminges.fr ;
 - La Mairie de Saint-Gaudens : <https://www.stgo.fr/>

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges délibérera pour approuver le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Gaudens. Le dossier approuvé sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne.

La Présidente,
Magali GASTROUSTRIC

